

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**

**Situation Générale des Droits Humains dans
le pays au cours de la première année de
présidence de Michel Joseph MARTELLY**

14 juin 2012

Sommaire

	Pages
<i>Résumé</i>	<i>iv et v</i>
INTRODUCTION	1
<u>A. Droits Civiles et Politiques</u>	
I. Situation politique du pays au cours de la première année De présidence de Michel Joseph MARTELLY	1
1. Crises au sein du gouvernement MARTELLY / CONILLE	4
a. Sur l'arrestation du député Arnel BELIZAIRE	4
b. Sur la corruption	6
c. Sur la nationalité étrangère supposée des autorités étatiques	6
2. Visites aux anciens présidents haïtiens	7
3. Attaques contre la presse enregistrées au cours de cette première année de présidence	8
4. Elections	9
II. Constitution Amendée	11
III. Intensification de l'insécurité	12
1. Personnes tuées	12
2. Autres agressions	18
3. Incendies	18
IV. Forces Armées d'Haïti (FAD'H)	19
V. Appareil Judiciaire	20
1. Dossier Jean Claude DUVALIER	20
2. Procès relatif au drame survenu le 19 janvier 2010 à la Prison Civile des <i>Cayes</i>	21
3. Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)	23
4. Parquet près le Tribunal de Première Instance de <i>Port-au-Prince</i>	24
5. Assassinat d'un justiciable par un juge de Paix de <i>Chantal</i>	25

VI. Police Nationale d’Haïti (PNH)	25
1. Agents de la PNH tués	25
2. Effectif de la PNH	26
3. Réalisations de la PNH	27
4. Cas de violation de droits humains impliquant les agents de la PNH	27
5. Inspection Générale de la PNH	28
VII. Mission des Nations Unies pour la Stabilisation des Nations-Unies (MINUSTAH)	28
VIII. Direction de l’Administration Pénitentiaire (DAP)	30
IX. Diplomatie	31
<u>B. Droits Economiques, Sociaux et Culturels</u>	
I. Situation des personnes dans les camps	32
II. Immigration et rapatriements	33
III. Droit à l’Education	34
IV. Activités Culturelles	36
<i>1. Rénovation de l’Aéroport International</i>	<i>37</i>
<u>C. Droits Environnementaux</u>	
I. Personnes tuées lors des intempéries	37
II. Personnes tuées dans des naufrages	38
Commentaires et Recommandations	38
<i>Sur le plan politique</i>	<i>39</i>
<i>Sur le plan socioéconomique</i>	<i>41</i>

Résumé

Le 14 mai 2012 ramène le premier anniversaire au pouvoir du Président Michel Joseph MARTELLY.

Sur le plan politique, la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY est caractérisée par une instabilité doublée de scandales à répétition dont entre autres, des agressions verbales et physiques à l'encontre des membres de la presse, l'arrestation du député de **Delmas/Tabarre**, Arnel BELIZAIRE, les rumeurs persistantes sur la nationalité étrangère des membres du gouvernement et du Président de la République, etc.

Sur le plan sécuritaire, au moins *sept cent quatre vingt cinq* (785) personnes sont assassinées dans le pays, en particulier, dans la zone métropolitaine de **Port-au-Prince**. Parmi elles, *sept cent quatorze* (714) sont tuées par balles, dont *quatorze* (14) agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH). Plusieurs incendies meurtriers additionnés à des cas de viols, de vols spectaculaires, sont aussi répertoriés au cours de cette année.

Au niveau de l'appareil judiciaire, de mai 2011 à mai 2012, aucune des promesses faites par le Chef de l'Etat n'est tenue, notamment, la mise en place du **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire** (CSPJ).

Parallèlement, aucun programme de création d'emploi n'est mis en œuvre par le Président, malgré les nombreuses promesses faites par ce dernier. Les résultats du programme de scolarisation gratuite et obligatoire ne sont pas encore patents.

En outre, au cours de cette année, tout de suite après la montée au pouvoir du Président, sous prétexte que les contrevenants à la Loi s'y cachent, plusieurs camps sont vidés de leurs sinistrés. D'autres sont perturbés la nuit, par des jets de pierres et de tessons de bouteilles.

De plus, les Haïtiens ont continué de braver la mort, en tentant de se rendre en terre étrangère, à la recherche de meilleures conditions de vie. Nombreux sont ceux qui, interceptés en haute mer, sont rapatriés alors que d'autres y ont péri.

Les pluies torrentielles et les intempéries enregistrées au cours de cette année ont fait au moins *soixante-dix* (70) morts et des milliers de sinistrés. Les cultures, les têtes de bétail sont emportés par les eaux. Plusieurs villes du pays sont inondées.

Somme toute, la première année du Président n'est pas satisfaisante. Aucun changement notable n'est enregistré dans la manière de gérer le pays.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

L'établissement de l'Etat de droit et le renforcement des institutions démocratiques, annoncés par le Chef de l'Etat sont restés au stade de promesse. La population, totalement abandonnée à elle-même, croupit dans la misère. Et, plus que jamais, le Président semble ne pas se sentir redevable envers le peuple Haïtien qui pourtant a fait choix de lui pour prendre en main sa destinée, pour encore les *quatre* (4) années à venir.

INTRODUCTION

Le 14 mai 2011, le Président Michel Joseph MARTELLY est investi dans ses fonctions de Président de la République d'Haïti pour un mandat de *cinq* (5) ans.

Dans son discours d'intronisation, le Chef de l'Etat a solennellement promis ***de faire de l'immense espoir du peuple haïtien et de la foi de celui-ci en des lendemains meilleurs, une obligation puissante.*** En ce sens, articulant les axes prioritaires de son quinquennat autour de *quatre* (4) grands points : ***Etat de droit, Education, Emploi, Environnement,*** il s'est engagé à travailler en vue de remettre le pays sur les rails en apportant aux problèmes cruciaux, des réponses concrètes telles que : la création d'emplois, la mise en application de la disposition constitutionnelle relative à l'éducation gratuite et obligatoire, la décentralisation, le reboisement et l'accès aux services sociaux de base pour tous. Le Président de la République a aussi annoncé la construction de villages modernes en vue d'assurer la relocalisation des personnes vivant dans les camps, l'établissement d'un Etat de droit basé sur la primauté de la Loi, l'intensification de la lutte contre la corruption, la matérialisation de l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'organisation des élections locales.

Un an après son accession à la tête du pays, quel est le bilan des réalisations du Président Michel Joseph MARTELLY ?

Le ***Réseau National de Défense des Droits Humains*** (RNDDH), tout en se basant sur des données objectives, tente, par la publication de ce rapport, de retracer les faits saillants ayant marqué, du point de vue des droits humains, la période allant du 14 mai 2011 au 14 mai 2012.

A. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I. Situation politique du pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY

Au lendemain de son investiture, la première préoccupation du Président de la République est de mettre sur pied son cabinet ministériel. En ce sens, Le 20 mai 2011, le président désigne l'homme d'affaires Daniel Gérard ROUZIER comme Premier Ministre.

Le Premier Ministre désigné mène une campagne de charme auprès des Parlementaires. Il accorde une interview exclusive au Président de la République,

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

au cours de laquelle il explique les grands axes de sa politique générale. Parallèlement, une commission parlementaire est créée pour étudier les pièces déposées par le Premier Ministre désigné. Dans le rapport de cette commission, il est reproché à Daniel Gérard ROUZIER de ne pas s'acquitter régulièrement de ses taxes et de n'avoir fait sa carte d'identification nationale qu'après avoir été désigné par le Président. Conséquemment, son choix est rejeté.

Pour plus d'uns, la cause réelle de ce rejet réside dans l'ignorance du Président de la République de l'impérieuse nécessité de négocier avec les différents blocs parlementaires en vue de dégager une majorité devant appuyer l'action gouvernementale.

Le 6 juillet 2011, le Président désigne Me Bernard GOUSSE ancien Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique sous le gouvernement ALEXANDRE / LATORTUE, au poste de Premier Ministre. En dépit du fait qu'il ait prôné le partage des responsabilités comme principe de son gouvernement, Me Bernard GOUSSE est unanimement rejeté le 2 août 2011.

Le Président de la République, considérant ses *deux* (2) désignations rejetées, entre en guerre avec le Parlement qu'il accuse de bloquer le pays intentionnellement et de maintenir la population dans la misère, notamment, les victimes du séisme du 12 janvier 2010. La communauté internationale s'inquiète et presse le Président dans le choix d'une autre personnalité au poste de Premier Ministre. Le 5 septembre 2011, le Président propose Garry CONILLE, médecin, fonctionnaire de l'**Organisation des Nations-Unies** et chef du Cabinet **de l'Envoyé Spécial en Haïti**, l'ancien Président des **Etats-Unis d'Amérique**, William Jefferson CLINTON. Il est considéré comme la **Coqueluche** de la communauté internationale.

Alors que tout le Pays est concentré sur la ratification du Premier Ministre désigné, le 6 septembre 2011, le Président de la République procède à la nomination de *dix* (10) délégués départementaux. Ces délégués répondent aux noms de :

1. Gonzaque DAY, département de l'Ouest
2. Pierre Michel LAFONTANT, département du Sud-est
3. Gabriel FORTUNE, département du Sud
4. Alex TROPNAS, département des Nippes
5. Wiener NORMAN, département de la Grand'Anse
6. Jean Muchel AUGUSTE, département de l'Artibonite
7. Georges GARNIER, département du Centre
8. Yvon ALTEON, département du Nord
9. Hugo CHARLES, département du Nord- est
10. Emmanuel REMY, département du Nord-ouest

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Le 16 septembre 2011, Garry CONILLE est ratifié par la *Chambre des Députés*. Le 4 octobre 2011, il est ratifié par le *Sénat de la République*. Bénéficiant de la confiance du Parlement, sa déclaration de politique générale est ratifiée respectivement par le *Sénat de la République* et la *Chambre des Députés*, les 13 et 14 octobre 2011. Dans l'énoncé de sa politique générale, le Premier Ministre ratifié Garry CONILLE reprend les promesses du Président de la République, mentionnées plus haut.

Après plus de *quatre* (4) mois avec à sa tête un gouvernement démissionnaire, le 18 octobre 2011, le pays est doté d'un nouveau gouvernement. En voici la formation :

1. Me Josué PIERRE-LOUIS, ministre de la Justice et de la Sécurité Publique ;
2. André Lemerrier GEORGES, Ministre de l'Economie et des Finances ;
3. Stéphane BALMIR VILLEDROUIN, Ministre du Tourisme ;
4. Florence Duperval GUILLAUME, Ministre de la Santé Publique et de la Population ;
5. Yanick Mézile, Ministre à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme ;
6. Herbert Docteur, Ministre de l'Agriculture ;
7. Joseph Ronald Toussaint, Ministre de l'Environnement ;
8. Réginal PAUL, Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle ;
9. Joseph Ricardo Théano, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement ;
10. Choizeul Henriquez, Ministre de la Culture et de la Communication ;
remplacé par Dumas Pierre Raymond ;
11. Wilson LALEAU, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;
12. Jacques ROUSSEAU, Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications
13. François Michel Lafaille, Ministre des Affaires Sociales et du Travail ;
14. Laurent Lamothe, Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes ;
15. Jean René Roosevelt, Ministre à la Jeunesse, aux Sports et à l'Action Publique ;
16. Daniel Supplice, Ministère des Haïtiens vivant à l'Etranger ;
17. Thierry Mayard Paul, Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale.

Pour la mise en œuvre de la politique générale de ce nouveau gouvernement, il est aidé dans sa tâche par *dix-neuf* (19) Secrétaires d'Etat et *quinze* (15) directeurs généraux.

1. Crises au sein du Gouvernement MARTELLY / CONILLE

a. *Sur l'arrestation du député Arnel BELIZAIRE*

D'entrée de jeu, le gouvernement travaille sur fond de scandales. En effet, le 12 octobre 2011, lors d'une rencontre au Palais National entre le Président de la République et certains parlementaires, des propos grivois sont prononcés de part et d'autre entre le Président lui-même et le député de ***Delmas / Tabarre***, Arnel BELIZAIRE. Offusqué, le Président dénonce le fait que le Parlement se soit muté en un repaire de bandits recherchant l'immunité et promet de faire procéder à l'arrestation de tous les évadés de prison, quel que soit leur statut politique. Le 21 octobre 2011, le Parquet de ***Port-au-Prince*** dirigé alors par le Commissaire du Gouvernement Me Félix LEGER, achemine à la ***Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)*** une liste de *neuf* (9) individus dont des évadés de prison, qui doivent être ré-appréhendés pour meurtre, enlèvement, viol et vol. Sur la liste figure le nom du député Arnel BELIZAIRE. Le 27 octobre 2011, le député est arrêté à ***l'Aéroport International Toussaint Louverture*** et est conduit à la Prison Civile de ***Port-au-Prince***. Quelques heures après, le Premier Ministre Garry CONILLE se rend à la Prison pour apporter son soutien au Député Arnel BELIZAIRE. Devant l'ampleur des contestations, le Député est libéré moins de *vingt-quatre* (24) heures plus tard.

Les parlementaires et la communauté internationale, notamment la ***France***, dénoncent cette arrestation. La ***Chambre des Députés*** qui venait de clôturer la session législative de 2011 et dont les travaux devaient reprendre le *deuxième* (2^{ème}) lundi du mois de janvier 2012, ne pouvait pas intervenir rapidement sur ce dossier. Conséquemment, c'est le ***Sénat de la République*** qui a dû monter une commission devant enquêter sur l'arrestation et la détention de Arnel BELIZAIRE. Elle était composée de :

- François Anick JOSEPH, secrétaire-rapporteur
- John Joël JOSEPH,
- Jean William JEANTY
- Andrice RICHE
- Dieuseul Déras SIMON

Le gouvernement de MARTELLY / CONILLE a lui aussi mis sur pied une commission indépendante pour enquêter sur le dossier. Elle est composée de :

- René JULIEN
- Amos ANDRE
- Kedlaire AUGUSTIN.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Alors que d'une part, la commission sénatoriale auditionne plusieurs personnalités autour de l'arrestation du Député, d'autre part, le Président de la République, Michel Joseph MARTELLY, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Josué PIERRE-LOUIS, le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale, Me Thierry MAYARD-PAUL proclament leur innocence.

Le 4 novembre 2011, le Commissaire du Gouvernement Me Félix LEGER est mis en disponibilité par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Josué PIERRE-LOUIS. Le lendemain, soit le 5 novembre 2011, le **Conseil Supérieur de la Police Nationale** (CSPN) est convoqué au **Sénat de la République**. Le Premier Ministre Garry CONILLE, le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale, Me Thierry MAYARD PAUL, le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique, Réginald DELVA et le Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti (PNH), Mario ANDRESOL sont entendus par le Sénat. Après l'audition, les Parlementaires affirment être convaincus de l'implication du Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique Me Josué PIERRE-LOUIS dans l'arrestation et la détention du Député Arnel BELIZAIRE.

Le 15 novembre 2011, le Sénat interpelle le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Me Jean Michel BRUNACHE, ainsi que *deux* (2) Ministres du Gouvernement MARTELLY / CONILLE, savoir le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique Me Josué PIERRE-LOUIS et le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale, Me Thierry MAYARD-PAUL. Cette séance d'interpellation se termine sur un renvoi de *sept* (7) jours. Le 22 novembre 2011, soit moins de *deux* (2) mois après son installation, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Josué PIERRE-LOUIS remet sa démission quelques heures avant la séance d'interpellation par le **Sénat de la République**. Le Ministre Garry CONILLE assure l'intérim audit Ministère.

Le 21 décembre 2011, la **Chambre des Députés** crée aussi une commission devant enquêter sur l'arrestation du Député Arnel BELIZAIRE. Elle est composée de :

- Benoit LAGUERRE
- Lubern PIERRE
- Jean Tolbert ALEXIS
- Worins PERILUS
- Poly FAUSTIN
- Gros-Nègre ACCILUS
- Jean Romelus LISMA
- Jean Danton LEGER
- Guerda BENJAMIN

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Toutefois, la fièvre s'est éteinte, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique ainsi que le Commissaire du Gouvernement de **Port-au-Prince** ayant été mis à pied. Les Parlementaires exigent des excuses publiques du Président de la République mais, le dossier s'arrête là, couvert par d'autres faits saillants.

b. Sur la corruption

Cette crise est à peine résorbée qu'une nouvelle se pointe à l'horizon. En effet, le Premier Ministre Garry CONILLE dans sa volonté de combattre la corruption, annonce l'ouverture d'une enquête sur les achats publics faits par le gouvernement **PREVAL / BELLERIVE** ainsi que sur les contrats de gré à gré, engageant l'Etat haïtien, pour des fonds exorbitants. Selon les premières informations, d'octobre 2010 à mai 2011, la **Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)** a été intentionnellement occultée. Ainsi, des contrats importants engageant l'Etat Haïtien avec des firmes nationales et internationales, localisées notamment en **République Dominicaine**, sont signés sans appel d'offre pour au moins *quatre cent trente mille* (430.000) dollars américains.

c. Sur la nationalité étrangère supposée des autorités étatiques

Parallèlement, de grands doutes subsistent sur la nationalité de certains Ministres du gouvernement et du Président de la République, Michel Joseph MARTELLY. Le **Sénat de la République** monte une commission chargée d'enquêter sur ce dossier. Elle est composée préalablement des Sénateurs suivants :

- Joseph LAMBERT, Président
- Youri LATORTUE, rapporteur
- Steven Irvenson BENOIT, Membre
- Westner POLYCARPE
- Moïse JEAN CHARLES
- Yvon BISSERETH
- Nenel CASSY
- Jean Baptiste BIEN-AIME
- John Joël JOSEPH.

Suite à de nombreuses dénonciations portant sur le fonctionnement de la commission, le Sénateur Moïse JEAN CHARLES devient le coprésident de la commission avec le Sénateur Joseph LAMBERT et les Sénateurs Youri LATORTUE et Nenel CASSY, sont co-rapporteurs.

Le 14 février 2012, tous les membres du gouvernement sont convoqués au **Sénat de la République**, pour fournir la preuve de leur nationalité.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Le chef de l'Exécutif affirme par la voie des ondes que le cabinet ministériel ne compte pas se plier à cette convocation et profite pour informer de sa volonté de ne pas fournir la preuve de sa nationalité. Les différents ministres demandent un ajournement d'une huitaine pour la soumission de leurs pièces. Cependant, le 16 février 2012, le Premier Ministre Garry CONILLE dissident, se présente seul au Sénat, prouvant ainsi son manque d'autorité sur son cabinet ministériel.

Une guerre amplement médiatisée éclate entre le Président de la République et le Parlement Haïtien. Pour y mettre fin, en date du 8 mars 2012, le Président de la République organise une cérémonie au cours de laquelle il présente *huit* (8) passeports à la Presse. Cette cérémonie se déroule en présence notamment de Kenneth MERTEN, Ambassadeur des ***Etats-Unis d'Amérique***, de Didier LEBRET, Ambassadeur de la ***France*** et de plusieurs représentants de ***Religions pour la Paix***, une organisation œcuménique. Le lendemain, les passeports ont été acheminés par ***Religions pour la Paix***, au Parlement, pour étude approfondie.

Le jeudi 14 mars 2012, la Commission Sénatoriale rend public son rapport préliminaire sur la nationalité du Président, dans lequel elle révèle plusieurs irrégularités repérées dans les passeports qui lui ont été remis. Elle note aussi qu'une carte de résidence est émise au profit du Président sous le nom de Michael J. MARTELLY.

Les dossiers portant sur les accords passés sans passation de marché et sur la nationalité du Président et de certains ministres enveniment les relations entre le Chef de l'Etat et le Chef du Gouvernement. Le 24 février 2012, *quatre* (4) mois après sa ratification, le Premier Ministre Garry CONILLE est obligé de démissionner. Il n'a pas eu le temps de mettre en pratique sa politique générale.

Pendant *trois* (3) mois supplémentaires, le pays est dirigé par un gouvernement démissionnaire. Ce n'est que le 14 mai 2012, soit exactement un an après son intronisation, que le pays est de nouveau doté d'un Premier Ministre, Laurent Salvador LAMOTHE.

2. Visites aux anciens présidents haïtiens

Au cours de sa première année, le président Michel Joseph MARTELLY, prônant la réconciliation, décide de visiter tous les anciens présidents de la République.

- Le 23 mai 2011, il rencontre l'ancienne Présidente Ertha Pascal TROUILLOT ;
- Le 11 octobre 2011, le Président s'entretient avec le Général Prosper AVRIL ;

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

- Le 15 octobre 2011, il rencontre le Général Henry NAMPHY lors d'une visite en **République Dominicaine** ;
- Le 12 octobre 2011, il rend visite à Jean Bertrand ARISTIDE puis à Jean Claude DUVALIER ;
- Le 14 octobre 2011, il discute avec Me Alexandre BONIFACE ;
- Le 14 novembre 2011, il s'entretient avec le président René PREVAL.

3. Attaques contre la Presse enregistrées au cours de cette première année de présidence

Le Président Michel Joseph MARTELLY, bien avant son élection à la tête du pays, s'est toujours montré peu tolérant vis-à-vis de la presse. En effet, déjà le 9 mars 2011, lors d'un débat radiotélévisé dans le cadre du second tour des élections présidentielles, il agresse verbalement le journaliste Gotson PIERRE donnant ainsi une ébauche des rapports houleux que lui-même, son entourage et certaines autorités entendent entretenir avec la Presse tout au cours de sa première année de présidence. En témoignent les exemples ci-dessous :

1. Le 22 mai 2011, le Président Michel Joseph MARTELLY se rend aux **Gonaïves** suite à l'incendie du marché public de cette ville. Au moins *trois* (3) journalistes Elmuller JANVIER, Erick JULIEN et Lesny JEAN, qui couvraient l'événement, ont été maltraités par des agents de **l'Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO). Les *deux* (2) premiers sont membres de la **Solidarité des Journalistes du Haut-Artibonite** ;
2. Le 27 juillet 2011, à **Port-au-Prince**, lors du lancement de la revue touristique, le président affirme que ce sont les journalistes qui projettent une mauvaise image d'Haïti ;
3. Le 28 juillet 2011, à **Jacmel**, lors d'une conférence de presse, des agents de sécurité du Président exigent le départ immédiat de plusieurs journalistes. Il s'agit de : Ely LORVEUS, **Express Radio** et correspondant de **Radio Caraïbes**, Claudy RAPHAËL **Radio Télédiffusion Jacmélienne** (RTDJ), Yralus SAMEDI, **Radio Hispaniola** et Oriol JEAN VIL correspondant de **Radio Ginen**.
4. Le 14 septembre 2011 lors d'une manifestation pour protester contre les actions de la MINUSTAH, les journalistes David FRANÇOIS de **Canal 11** et

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Johanne PERETTE de **Radio Scoop FM** sont brutalisés par des agents du **Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre** (CIMO).

5. Le 3 octobre 2011, le Président de la République organise une conférence de presse, au Palais National, au cours de laquelle il profère des injures à l'encontre du journaliste Germain ETIENNE de **Radio Scoop F.M.**
6. Le 3 février 2012, à l'**Aéroport International Toussaint Louverture**, le Président, en partance pour **Venezuela**, injure le journaliste Eddy Jackson ALEXIS avant d'avoir un geste de dédain envers un autre, de **Mélodie F.M.**

Le chef de l'Etat, passant outre la liberté de la Presse et la liberté d'opinion consacrées par la Constitution de 1987 et le **Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques** auquel Haïti est partie, propose aux journalistes les sujets dont ils doivent débattre pour rehausser l'éclat du pays. Son intolérance atteindra son paroxysme lorsque le 28 décembre 2011, à **Cerca Cavajal**, il récompense d'une motocyclette, un individu qui brandissait une pancarte exhortant les journalistes de donner une chance au Président.

4. Elections

Le **Conseil Electoral Provisoire** (CEP) présidé par Gaillot DORSINVIL qui a réalisé les dernières élections présidentielles et législatives partielles est décrié par la clameur publique. Les membres du CEP sont dénoncés en raison de leur implication dans des actes de corruption et de perception de pots de vin. Le **Sénat de la République** promet de tout mettre en œuvre en vue de faire jaillir la lumière sur ces allégations. Une commission est montée. Elle est composée de :

- Youri LATORTUE, Président
- Michel CLERIE, Rapporteur
- Jean William JEANTY, membre
- Evallière BEAUPLAN, membre
- Moïse JEAN CHARLES, membre
- Wenceslas LAMBERT, membre

Le 17 mai 2011, sur demande de la Commission, le Président du Sénat adresse une requête à Me Arycidas AUGUSTE, alors chef du Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, dans laquelle, il sollicite une interdiction de départ à l'encontre des personnes décriées dans le dossier. Il s'agit de :

1. Gaillot DORSINVIL, Président du CEP
2. Jean Thélève Pierre TOUSSAINT, Vice-président du CEP

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

3. Pierre-Louis OPONT, Directeur Général du CEP
4. Laurette CROYANCE, membre
5. Jacques BELZIN, membre
6. Ginette CHERUBIN, membre
7. Ribel PIERRE, membre.

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, Me Sonel JEAN FRANÇOIS, succédant à Me Arycidas AUGUSTE, lance le 12 juillet 2011 des mandats à l'encontre des Conseillers. Cependant, le dossier est aujourd'hui encore, pendant par devant l'instance judiciaire.

Toutefois, en raison de ce scandale, le CEP n'a pas la crédibilité nécessaire pour la réalisation des élections législatives partielles du tiers du Sénat et des élections locales, prévues selon le calendrier constitutionnel, pour la fin de l'année 2011. Conséquemment, le **Sénat de la République** est amputé de dix (10) de ses Sénateurs et, le mandat des élus locaux est arrivé à terme.

Dans un désordre généralisé, depuis le mois de septembre 2011, le Président Michel Joseph MARTELLY révoque plusieurs **Conseils Communaux** issus des élections locales de 2006 et les remplace par les Conseils suivants :

Commune de Maniche

Jean Luc Tolivio Durand Président;
Albert Point-du-Jour, Membre;
Pierre Evens Alexis

Commune de Mirebalais

Jean Rodney Ambroise, Président
Elionel Casséus, Membre;
Guerly Esther Jean-Baptiste, Membre.

Commune de Camp Perrin

Vital Indry, Président
Chantal Richard, Membre
Saint Armand Daguillard, Membre.

Commune de Boucan Carré

Feguens Germain, Président ;
André Wakensy Merville, Membre
Enel Paul, Membre

Commune d'Arniquet

Valentin Bertin, Président;
Marie Guerline Denis, Membre;
Félix Rigaud, Membre.

Commune de Lascahobas

Saint Luc Lamandier, Président;
Dinois Rateau, Membre;
Monique Colas, Membre.

Commune de Savanette

Jeantes Belfort, Président;
Mathieu Petit-May, Membre;
Rodney Fils-Aimé, Membre

Commune de Belladère

Hoslor Alcide, Président;
Cham Lejean, Membre;
Yveline Estiverne, Membre.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Commune de Saut d'Eau

Jespère Barthelemy, Président;
Jean Narcisse Romulus, Membre;
Enock Rounfils Thomas, Membre.

Commune de l'Estère

Michelet Jean-Jacques, Président;
William Exavier, Membre;
Reynald Thermitus, Membre.

Commune d'Ennery

Yves Alexis, Président;
Samson Renelus, Membre;
Gilbert Jeanniton, Membre.

Commune de Saint-Marc

Jean Rony Eugene, Président
Maxo Malvoisin, Membre
Epson Vernet, Membre.

Commune d'Anse Rouge

Marc Antoine Aidee, Président;
Antoine Saint Hilien, Membre;
Claresté Honorat, Membre.

Commune de Port-au-Prince

Gabriel Yacinthe, Président
Jean-Marie Descorbeth
Junior Gérard Estimé

II. Constitution Amendée

A la fin de son mandat, le Président René PREVAL, a proposé à la dernière session de la 48^{ème} Législature, un projet d'amendement de la Constitution de 1987 qui est votée. La déclaration d'amendement est publiée dans le Moniteur # 109 du 6 octobre 2009 et est soumise à la 49^{ème} législature.

Suite à *trois* (3) séances tenues respectivement, les 7, 8 et 9 mai 2012 par ***l'Assemblée Nationale Constituante***, la ***Loi Constitutionnelle portant Amendement de la Constitution de 1987*** est votée et publiée dans le Moniteur # 58 du 13 mai 2011.

Le 3 juin 2011, par arrêté présidentiel paru dans le moniteur # 71, le Président Michel Joseph MARTELLY ordonne le retrait de la Loi, en raison du fait que plusieurs erreurs se sont glissées dans le texte publié.

Aujourd'hui encore, à la publication de ce rapport, la Loi amendée n'est pas encore promulguée, en dépit des nombreux engagements publics pris par le Président Michel Joseph MARTELLY.

Par ailleurs, le Président promet de procéder à la réalisation des élections. Cependant, la question des élections est intimement liée à la publication ou non de la Loi portant amendement de la Constitution de 1987 ou au retour définitif sous l'égide de la Constitution de 1987. En effet, selon le texte amendé, le ***Conseil Electoral Permanent*** (CEP) est créé sur un modèle allégé alors que, sous l'égide de la Constitution de 1987, le Président de la République n'a pas d'autre possibilité

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

que de mettre sur pied un nouveau *Conseil Electoral Provisoire* (CEP) qui sera chargé de réaliser ces élections.

III. Intensification de l'insécurité

Au cours de la première année du Président Michel Joseph MARTELLY, la situation sécuritaire du pays n'a fait que se dégrader, portant différentes composantes de la société à, à plusieurs reprises, tirer la sonnette d'alarme sur cet état de fait.

1. *Personnes tuées*¹

De mai 2011 à mai 2012, au moins *sept cent quarante-vingt cinq* (785) personnes sont assassinées, notamment dans la zone métropolitaine de *Port-au-Prince*. Le tableau suivant présente les informations détaillées relatives à ces cas d'assassinats.

Description	Nombre
Balles	714
Armes blanches	16
Lapidation	39
Incendie	14
Strangulation	2
Total	785

Certains de ces crimes sont spectaculaires. Ils se déroulent sur la voie publique, au vu et au su de tous. Ils touchent indifféremment des civils, des agents de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), des agents de la *Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti* (MINUSTAH) ainsi que des autorités étatiques. En voici quelques exemples :

1. Le 28 mai 2011, Glaude SIMON est assassinée par balles à *Desdunes*, dans le département de l'*Artibonite*, par deux (2) individus armés répondant aux noms de Wilner CLEDOR et Jordady ainsi connu.

¹ Sources : Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) ;
Structures régionalisées du RNDDH ;
Morgue de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti ;
www.vision2000haiti.com ;
www.lenouvelliste.com ;

2. Le 6 juin 2011, Fénel GUSTAVE, mécanicien alias **Boss Nono**, est abattu par balles par des individus montés à bord de motocyclettes. Il est tué alors qu'il se trouvait devant son garage **Nono Body Shop** situé à la rue **Montalais**.
3. Le 12 juin 2011, Guyto TOUSSAINT, président de la **Banque Nationale de Crédit** (BNC) est assassiné par balles, à **Vivy Mitchel**, en sa résidence.
4. Le 13 juin 2011, *deux* (2) cadavres sont découverts au **Cap-Haïtien**, dans la rue. La jeune fille serait morte par strangulation et Auguste BIJOU, le jeune homme, portait des traces de coups et de sévices corporels.
5. Le 29 juin 2011, à **Delmas 9**, le professeur Yves DORVIL, Directeur Technique de **l'Office National du Cadastre**, est assassiné alors qu'il est au volant de sa voiture ;
6. Le 4 juillet 2011, le commerçant Izof LAMOUR ainsi qu'une passante sont assassinés à la **Rue des Césars** par des individus armés non identifiés ;
7. Le 4 août 2011, l'ex-directeur de la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ), Jean Denis FORTIN, a reçu une balle à **Torbeck**, dans le département du **Sud**. Il a succombé à ses blessures ;
8. Le 18 août 2011, Prévilus FILS, âgé de *quarante-huit* (48) ans est assassiné à coups de machettes par un adolescent de *quinze* (15) ans, dans la localité **Jacinthe**, 4^{ème} section de **Petit-Goave** ;
9. Le 19 août 2011, le sergent Ndagijimana Serge Kamari de la MINUSTAH est blessé par balles dans sa résidence. Il a succombé à ses blessures le 23 août 2011 à l'Hôpital ;
10. Le 19 août 2011, Calixte PIERRE, un agent III de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) est criblé de balles par des individus non identifiés, au **Boulevard Harry Truman**.
11. Le 26 août 2011, le notaire Emile GIORDANI, âgé de *soixante deux* (62) ans est enlevé par des individus armés. Son corps est découvert le lendemain, dans un ravin à **Canapé-vert**.
12. Le 1^{er} septembre 2011, Marie COLIN, alias Macoul, est assassinée aux abords de **E-Power**, à **Cité Soleil**, alors qu'elle rentrait chez elle. Elle était responsable des Ressources Humaines à la **Brasserie La Couronne**.

13. Le 13 septembre 2011, à l'angle de **Mon Repos 36 et de Mon Repos 38**, le corps du policier Fritz FERVIL, affecté à la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) est découvert, criblé de balles ;
14. Le 14 septembre 2011, à **Christophe Chanel, Carrefour**, le policier Jean Wébert QUERETTE agent IV a reçu une balle à la tête au moment où des individus armés faisaient le braquage d'un autobus de transport en commun. Son beau-père qui l'accompagnait a été pour sa part, blessé.
15. Le 23 septembre 2011, Jean Fignolé CHERESTAL est tué par balles sur la route de l'ancienne piste d'aviation de **Boenfield**, par des individus armés non identifiés.
16. Le 27 septembre 2011, le commerçant Lionel JEAN BAPTISTE âgé de *cinquante neuf* (59) ans, est abattu d'une balle au thorax par des individus armés. Cet assassinat est perpétré à **La Saline** dans le centre commercial de **Port-au-Prince**.
17. Le 29 septembre 2011, la secrétaire générale de **l'Association des Dominicains Vivant en Haïti**, Gloria Perez GUZMAN connue sous le nom de Josefina est enlevée. Son corps est retrouvé le 7 octobre 2011, à **Bois Moquette**, un quartier de **Pétion-ville**.
18. Le 1^{er} octobre 2011, Jeff LAGUERRE, âgé de *vingt-quatre* (24) ans, chauffeur assurant le trajet **Centre-ville / Pétion-ville**, est assassiné à **Delmas 48** par un passager. Cet incident est survenu après une altercation entre le passager et le chauffeur.
19. Le 9 octobre 2011, Youkens LEROY, un étudiant finissant de la **Faculté des Sciences Humaines** (FASCH) est assassiné par balles sur la route de **l'Aéroport**.
20. Le 22 octobre 2011 Bernane DANGE est assassinée à **Carrefour Félix**, dans la commune d'**Aquin** ; Le même jour, toujours dans cette commune, Ramongue DECEMBRE est assassiné par des individus armés.
21. Le 31 octobre 2011, le policier Luckner SYLVAIN est assassiné par balles à la **Rue Caravelle**, à **Nazon**. Il se trouvait tout près de sa résidence. Ses assassins étaient montés à bord d'une motocyclette. Ils ont emporté l'arme de service du policier. Agent II, Luckner SYLVAIN était affecté à **l'Unité de Sécurité Présidentielle** (USP) ;

22. Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 2011, Ronald AUGUSTE, étudiant finissant à la **Faculté des Sciences Humaines** (FASCH) est porté disparu ;
23. Le 4 novembre 2011, Mollendo BAZILE, âgé de *seize* (16) ans, est enlevé par des individus armés, à **Thomassin 28**. Deux (2) jours plus tard, soit le 13 novembre 2011, son corps est découvert sur une pile de détritrus, à **Meyotte, Pétion-ville**, malgré le versement d'une forte rançon aux ravisseurs ;
24. Le 10 novembre 2011, Joël COFFY, inspecteur principal affecté à la **Direction Centrale de la Police Administrative** (DCPA) est assassiné chez lui à **Santo 19**;
25. Le 11 novembre 2011, Me Briel LAGRANDEUR, avocat du Barreau de **Port-au-Prince**, est assassiné par balles alors qu'il se trouvait au **Carrefour Gérald Bataille** ;
26. Le 14 novembre 2011, le policier Mc Donald ODESIAS, Agent I, est criblé de balles à la **Station de Hinche**. Il a rendu l'âme à l'Hôpital ;
27. Le 22 novembre 2011, Gerline BRUNO est assassinée chez elle aux **Cayes**, par armes à blanches ;
28. Le 23 novembre 2011, Pierre Roland AMAZAN est lynché à la 4^{ème} section communale des **Cayes** par un groupe d'individus armés ;
29. Le 10 décembre 2011, le policier Pierre MOÏSE, affecté à la **Brigade d'Intervention Motorisée (BIM)**, est tué à **Santo 19** ;
30. Le 13 janvier 2012, Roc PRESENT, un ancien militaire des **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H) démobilisées, est criblé de balles alors qu'il se trouvait à l'Angle des **Rues des Miracles et Dr Aubry** ;
31. Le 19 janvier 2012, Maxime ALCIUS, est tué par balles sur la route de l'ancienne piste d'aviation de **Boenfield** par des bandits qui ont ouvert le feu sur le véhicule qu'il pilotait ;
32. Le 24 janvier 2012, Jean ODLIN, huissier du Tribunal de Première Instance de **Port-de-Paix**, Atila DORELIEN et Héribert LAZARRE ont tous *trois* (3) été assassinés à **Port-de-Paix** ;

33. Le 28 janvier 2012, Pierre Edmond DESERT, un employé du **Programme National de Cantine Scolaire** (PCNS) est tué par balles à la **Rue Charles Summer** ;
34. Le 28 janvier 2012, Whilem PHILIPPE, agent policier affecté à la **CAT Team** est assassiné par balles à la **Rue Pavée** ;
35. Le 30 janvier 2012, une jeune femme est retrouvée morte à **Christophe Channel**, dans la commune **Carrefour** ;
36. Le 8 février 2012, Carlo PIERRE est assassiné à l'**Avenue Magloire Ambroise** par des individus montés à bord de motociclettes ;
37. Le 11 février 2012, Tanya CADET ainsi que ses *deux* (2) enfants, Sabine CADET et Judith PHILOGENE sont enlevées à **Jacmel**. Leurs corps seront retrouvés à **Fauché**, dans la commune de **Grand-Goave** ;
38. Le 14 février 2012, Edmond PIERRE est assassiné par balles à **Jacmel**, dans la localité de **Mayard** ;
39. Le 17 février 2012, Edouard Mina est assassinée à **Baie Tortue, Anse à Galets** par des individus non identifiés.
40. Le 23 février 2012, Angelo PIERRE-LOUIS, un agent de la PNH affecté à la **Swat Team**, est assassiné à **Martissant** par des individus armés ;
41. Le 24 février 2012, Alix Mary Junior GASSAN est assassiné par balles à l'angle de la **Rue Nicolas** et de l'**Avenue Magloire Ambroise** ;
42. Le 24 février 2012, le chauffeur d'un véhicule de transport en commun est assassiné par balles lors d'un braquage, à la **Rue Saint-Honoré** ;
43. Le 3 mars 2012, Mario LABADIE, Juge de Paix de la **Croix des Bouquets** est assassiné à la **Rue du Centre** ;
44. Le 5 mars 2012, Jean Liphaité NELSON, directeur de **Radio Boukman** localisée à **Cité Soleil**, ainsi qu'un individu qui l'accompagnait, sont assassinés par balles ;
45. Le 5 mars 2012, Me Jeanty R. DURAND, avocat du barreau de **Port-au-Prince**, est assassiné par balles chez lui ;

46. Le 6 mars 2012, Venel JOSEPH ancien gouverneur de la **Banque de la République d'Haïti** (BRH), est assassiné par balles ;
47. Le 6 mars 2012, Wilner CAZEAU est assassiné par balles à **l'Avenue Christophe** ;
48. Le 9 mars 2012, Jean Baptiste JEAN PHILIPPE, alias Samba Boukman, est criblé de balles à **Delmas 95** ;
49. Le 12 mars 2012, un chauffeur assurant le trajet **Port-au-Prince / Port-de-Paix** est assassiné à la Station de **Port-de-Paix** ;
50. Le 12 mars 2012, le Policier Serge CASSEUS est assassiné par balles à **La Saline Port-au-Prince** ; Le même jour, Justin SAINT-VILIEN, un cambiste des **Gonaïves**, est tué par balles ;
51. Le 17 mars 2012, Windy PHELE, journaliste correspondant de **Radio-Télé Zenith** et chroniqueur sportif à **Radio Péralte F.M.** de **Thomonde**, a reçu de Jean Robert VORBE, agent de sécurité du Maire de **Thomonde**, Jean Souverne DELVA, *trois* (3) balles dont une à l'avant-bras et les *deux* (2) autres, au niveau de la cage thoracique.
52. Dans la nuit du 7 au 8 avril 2012, Elmane LAFORTUNE alias Mamane est tué à l'arme blanche à **Trou Louis Jeune**, 4^{ème} section communale **d'Anse à Galets**. Il a été émasculé et décapité. Il était âgé de *soixante neuf* (69) ans.
53. Le 16 avril 2012, le policier Arnold PIERRE-LOUIS est assassiné alors qu'il se trouvait au **Carrefour Madan Kolo**, à bord de son véhicule ; le même jour, le policier Upasse PIERRE est tué par balles à **Delmas 3**, alors qu'il revenait de la banque ;
54. Le 18 avril 2012, Octanol DERISSAINT est assassiné à **Fonds Parisien** par l'un des Conseillers politiques du Président Michel Joseph MARTELLY, Mercidieu Valentin CALIXTE ;
55. Le 17 avril 2012, le policier Walky CALIXTE est criblé de balles à **Martissant** ;
56. Le 24 avril 2012, le policier Jean Hilaire MILOT est assassiné à bord d'un véhicule de transport en commun par des individus armés circulant à motocyclettes ;

57. Le 30 avril 2012, Pierre CELIRES, un vieillard de *quatre-vingts* (80) ans est assassiné à **La Source**, section communale de **Pointe à Raquette**, île de **La Gonave**. Il a été retrouvé assassiné dans son jardin. Sa tête a été emportée ;
58. Le 7 mai 2012, le policier Jean Ernest RENE est mort à **Carrefour**.

2. Autres agressions

Les cas de blessures par balles, d'enlèvement suivi de séquestration, de tentative d'assassinat par lynchage, sont légion. De plus, des citoyens haïtiens ainsi que leurs enfants sont enlevés de leur résidence, tard dans la nuit. En voici quelques exemples :

1. Le 24 juillet 2011, à **Gaspard 1, Fonds des Blancs**, 11^{ème} section communale d'**Aquin**, le député Fritz Gérald BOURJOLLY blesse par balles Daniel MAIGNANT ;
2. Le 8 septembre 2011, le maire de la **Petite Rivière de l'Artibonite**, Rollin DELVA est blessé par balles ;
3. Le 15 octobre 2011, Jean Claude LOUIS JEAN est enlevé au **Canapé-vert**. Il est à date, toujours porté disparu ;
4. Le 18 novembre 2011, Arabella SIMEON, âgée de *deux* (2) ans et demi, est enlevée à **Thomassin**. Elle est libérée le 21 novembre 2011 ;
5. Dans la nuit du 11 janvier au 12 janvier 2012, à **Mapou**, troisième section de **Grande Source**, Commune d'**Anse à Galets**, Mégène PREVILEGE est atteint de *trois* (3) projectiles ;
6. Le 15 février 2012, Retz DOMINGUE, un policier affecté à la **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM) est blessé par balles à **Delmas 18**.
7. Le 13 mai 2012, Amorce MONVIL alias Seva a reçu une balle à la cuisse droite tirée par Yvel ETIENNE, agent de sécurité du Député de **Cotes-de-Fer** Lesly GUIRAND.

3. Incendies

Au cours de la première année du Président Michel Joseph MARTELLY, plusieurs incendies, dont certains d'origine criminelle, sont recensés un peu partout dans le pays. En voici quelques exemples :

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

1. Dans la nuit du 20 au 21 mai 2011, le Marché des **Gonaïves** est totalement incendié.
2. Dans la nuit du 4 au 5 juillet 2011, un violent incendie est déclaré au **Camp Acra**, situé à **Delmas 32**.
3. Le 22 août 2011, suite à un incident au cours duquel un homme originaire de **Desdunes**, département de l'**Artibonite**, est blessé par balles par le policier Lesly ROY, le feu est mis au Commissariat de **Desdunes** par la population en colère ;
4. Le mardi 15 novembre 2011, le marché de la **Croix des Bouquets** est totalement carbonisé ;
5. Dans la nuit du 17 au 18 novembre 2011, une annexe de la maison de transfert **Sogexpress**, située à la **Croix des Bouquets**, est incendiée ;
6. Le 8 février 2012, le feu est mis dans le **Camp Argentine** localisé à la rue **Saint Martin**. Une fillette de *deux* (2) ans a perdu la vie et plusieurs mineurs sont portés disparus ;
7. Le 24 février 2012, le Marché Public de **Tabarre** est totalement incendié ;
8. Le 2 mars 2012, le Marché **Carton**, situé à côté du Marché **Hyppolite**, est incendié partiellement ;
9. Le 11 mars 2012, une partie du Camp du **Lycée Toussaint Louverture** est incendiée.

Si dans de rares cas, des arrestations ont été enregistrées, il n'en reste pas moins que ces incendies, pour la plupart, ne sont l'objet d'aucune enquête judiciaire.

IV. Forces Armées d'Haïti (FADH)

La remobilisation des **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H) constitue une promesse de campagne du Président de la République, Michel Joseph MARTELLY. Le 29 septembre 2011, le Président déclare sur les ondes qu'il dispose d'un projet de constitution d'un état major de *trois mille cinq cents* (3.500) hommes. Cette force, selon lui, doit être constituée en novembre 2011. Cependant, le Président affirme que ce projet, dont le montant estimatif est de *quatre vingt quinze millions* (95.000.000) dollars américains, doit être préalablement présenté au Parlement.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

La communauté internationale s'interpose. Le 18 novembre 2011, le Président met sur pied une commission devant travailler sur la remobilisation des FAD'H. Cette commission est tenue de rendre les forces armées effectives, à partir du mois de janvier 2012.

Toutefois, l'année 2012 débute sans qu'aucune formation des FAD'H ne soit effectivement prévue. Alors, profitant du vide institutionnel créé par l'absence d'un gouvernement dans le pays et du chaos engendré par les nombreuses crises dans lesquelles le Président est impliqué, des individus lourdement armés, vêtus d'uniformes et se réclamant des anciennes *Forces Armées d'Haïti* (FADH) mettent la pression sur Michel Joseph MARTELLY en vue de le porter à respecter ses promesses de campagne relatives à la remobilisation de l'Armée. Ils occupent des espaces publics, arguant qu'ils appartiennent aux anciennes FAD'H. Ils disposent de véhicules flambants neufs et d'armes d'assaut dont l'origine n'a pas encore été éclaircie à ce jour.

V. Appareil judiciaire

Au cours de la période couverte par ce rapport, plusieurs faits saillants ont été enregistrés au sein de l'appareil judiciaire, et dont les plus importants, en matière de droits humains, sont les suivants.

1. Dossier Jean Claude Duvalier²

Le 16 janvier 2011, l'ex-dictateur à vie Jean Claude DUVALIER, est rentré en Haïti après avoir passé *vingt-cinq* (25) ans en exil. Plusieurs victimes de son régime tortionnaire profitant de son retour, portent plainte contre lui par devant les instances répressives pour disparitions forcées, exécutions sommaires, exils forcés, arrestations, détentions illégales et arbitraires, tortures physiques, viols, vols, etc. Une enquête judiciaire est ouverte sur ces allégations et le Juge Carvès JEAN est désigné par le décanat du Tribunal de Première Instance de *Port-au-Prince* pour mener l'enquête judiciaire sur ce dossier. Parallèlement, tous les documents retraçant les faits tels qu'ils se sont produits sous la présidence à vie du dictateur, sont acheminés au Juge d'instruction en charge du dossier.

Le 27 janvier 2012, après une année de tergiversations, le Juge Carvès JEAN rend une ordonnance blanchissant l'ex-dictateur à vie Jean Claude DUVALIER et dont le dispositif est ainsi libellé :

²

« Par ces Causes et Motifs, écartons le réquisitoire définitif du Commissaire du Gouvernement, nous Carvès Jean, disons qu'il existe des indices graves concordants tendant à renvoyer le Nommé Jean Claude DUVALIER au Tribunal Correctionnel pour être jugé pour le délit de détournements de fonds public et déclarons qu'il y a lieu à suivre contre lui, le renvoyons en conséquence au tribunal correctionnel pour être jugé conformément aux dispositions des articles 117 et 118 du Code d'Instruction Criminelle. Ordonnons enfin que toutes les pièces du dossier, ensemble la présente ordonnance soient transmises au Commissaire du Gouvernement pour les suites de droit.

**Donné de nous ...
Il est ordonné...
En foi de quoi... »**

2. Procès relatif au drame survenu le 19 janvier 2010 à la Prison civile des Cayes

Le 19 janvier 2010, une mutinerie suivie d'évasion est survenue à la prison civile des **Cayes**, au cours de laquelle, au moins *dix* (10) détenus sont assassinés et plusieurs autres, blessés. L'**Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti** (IGPNH) a réalisé une enquête à la suite de laquelle, au moins *treize* (13) agents de la PNH dont *deux* (2) affectés à la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) sont transmis à la Justice pour les suites du dossier.

Le 27 décembre 2010, le Juge d'instruction, Bénit NOËL rend son ordonnance renvoyant les inculpés par devant le tribunal de répression pour assassinat et complicité d'assassinat, tentative d'assassinat, évasion et complicité d'évasion, incendie du greffe et complicité d'incendie du greffe.

Le 18 octobre 2011, au Tribunal de Première Instance des **Cayes**, le procès a débuté contre les accusés suivants :

1. Sylvestre LARAQUE, agent de la DAP
2. Luc Bernard ICELOIT, policier
3. Ercilio NOEL, policier
4. Frantz ANTOINE, policier,
5. Joseph Méritis SIMILIEN, policier
6. François Maxo VOLTAIRE, policier
7. Jean Vanel PIERRE, policier
8. Renel CHERENFANT, policier
9. Florent CHERY, policier

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

10. Lucner ALLONCE, policier
11. Jacques Ferrio LAMOUR, policier
12. Julner ALMEDA, agent de la DAP
13. Jean Claude BELIZAIRE.

Au moment de l'audience, *deux* (2) inculpés qui n'étaient pas en état, se sont présentés au Tribunal. Il s'agit de :

1. Louisnel LOUIS
2. Cedernier NAPOLEON

Dans le cadre de ce dossier, *dix-sept* (17) accusés ont été jugés par contumace. Il s'agit de :

1. Lugens CAZEAU alias Ti Mousson
2. Jeanel NILVERT dit Minustah
3. Louinel LOUIS dit Lepè
4. Denis COLIN
5. Johnny SYLNÉ
6. Tonton SAINTILUS
7. Delince BRUNO
8. Edrice ALEXANDRE
9. Eddy BAZILE
10. Valnès MOROSE
11. Jameson VILSAINT
12. Jonel GERARD
13. Tonny BORGELLA
14. Alexis JEAN FRANÇOIS
15. Marcome CARDY
16. Jameson DORVAL
17. Fénel CHARLES

Me Klerisson MOZARD, avocat du policier Olritck BEAUBRUN en terre étrangère au moment de l'audience, a demandé au Tribunal de renvoyer l'audience criminelle car, le policier Olritch BEAUBRUN ne s'est pas présenté en raison de son état de santé. N'ayant pas pu fournir la preuve de la maladie du policier, ce dernier est considéré comme étant en fuite et rebelle à la Justice. Il est aussi jugé par contumace. Au total, *trente-trois* (33) individus sont jugés lors de ces assises.

Le 19 janvier 2012, exactement *deux* (2) ans après le drame de la Prison civile des **Cayes**, le Doyen du Tribunal Criminel de cette juridiction, Me Pierre Eckzéchiel VAVAL, rend son verdict.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Les accusés dont les noms suivent sont condamnés :

1. Sylvestre LARAQUE, policier, *sept* (7) ans
2. Ercilio NOËL, policier, *quatre* (4) ans
3. François MAXO Voltaire, policier, *trois* (3) ans
4. Luc Bernard ICELOIT, policier, *quatre* (4) ans,
5. Renel CHERENFANT, policier, *trois* (3) ans
6. Frantzy ANTOINE, policier, *trois* (3) ans
7. Julner Jean ALMEDA, agent de la DAP, *deux* (2) ans,
8. Louinel LOUIS, *six* (6) mois

Les accusés suivants sont déclarés non coupables par le tribunal et sont libérés :

1. Lucner ALLONCE,
2. Jacques Ferrio LAMOUR
3. Jean Vanel PIERRE
4. Jean Claude BELIZAIRE,
5. Joseph Meritis SIMILIEN,
6. Florent CHERY
7. Cedernier NAPOLEON

L'État Haïtien est condamné à *neuf millions* (9.000.000) gourdes à titre de dommages-intérêts pour préjudices subis par la dame Renaudin NAUZEAT, dite Marie Imène, mère de Jacquelin CHARLES qui a été tué lors de la mutinerie.

3. Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire

Pour mettre en œuvre l'indépendance du pouvoir judiciaire, *trois* (3) lois portant sur l'***Ecole de la Magistrature***, le ***Conseil du Pouvoir Judiciaire*** et le ***Statut de la magistrature***, ont été votées et promulguées en décembre 2007.

Le gouvernement PREVAL / BELLERIVE n'a jamais fait montre de son intérêt pour la mise en place du ***Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire*** (CSPJ), en dépit des promesses faites à grand renfort de publicité. L'Indépendance du pouvoir judiciaire ayant été l'une des revendications de l'électorat haïtien, l'actuel Président de la République, Joseph Michel MARTELLY en a fait son cheval de bataille au cours de sa campagne électorale, tout en accentuant ses interventions sur l'érection en Haïti, d'un Etat de droit où toutes les instances démocratiques seront appelées à fonctionner en toute indépendance et selon les règles de redevabilité.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Le 5 octobre 2011, le Président Michel Joseph MARTELLY procède à la nomination de Me Anel Alexis JOSEPH à titre de président de la **Cour de Cassation**. C'est aussi à lui qu'il reviendra d'assurer la présidence du CSPJ. Jean Louis J. MECENE est lui-même nommé Juge à la **Cour de Cassation**. De plus, les *quatre* (4) membres qui ont rejoint la composition du CSPJ sont certifiés.

Différentes dates sont retenues par le Président de la République pour la mise en place du CSPJ.

Malgré les interventions de plusieurs franges de la société et l'arrêt de travail des Magistrats, en date du 16 avril 2012 près de *cinq* (5) ans après la promulgation de ces lois, et *un* (1) an après l'investiture du nouveau Président de la République, le **Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire**, l'instance clé consacrant par son existence même, l'indépendance du pouvoir judiciaire, n'est toujours pas mis en place.

Le **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** plaide aujourd'hui pour la mise en place du CSPJ dans un local approprié, avec des responsabilités claires pour éviter l'empiètement du Ministère et doté d'un budget propre. Sans ces pré-requis, le CSPJ ne sera pas mis en place. Parallèlement, les Magistrats et les membres certifiés du CSPJ exigent la publication de l'arrêté les nommant en vue d'entrer en fonction et de commencer à travailler sur les dossiers en souffrance, dont les mises en disponibilité de plusieurs magistrats.

4. Parquet près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince

Au cours de la première année du Président Michel Joseph MARTELLY, au moins *quatre* (4) commissaires du gouvernement se sont succédé au Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**.

Me Sonel JEAN FRANÇOIS monte à la tête du Parquet le 1^{er} juillet 2011, en remplacement de Me Arricydas AUGUSTE, mis à pied en raison de son implication dans l'assassinat de Serge DEMOSTHENE, survenu au Commissariat de **Pétion-ville**, le 15 juin 2011.

Le 14 juillet 2011, le Commissaire du Gouvernement, Me Sonel JEAN FRANÇOIS, convoque *cinq* (5) membres du CEP Gaillot DORSAINVIL, Ribel PIERRE, Jacques BELZIN, Anténor GUERRIER et Léonel RAPHAËL, en vue de répondre des accusations de fraude, de corruption et d'association de malfaiteurs, de perception de pots de vin, perpétrées notamment lors des dernières joutes électorales.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Parallèlement, le Commissaire Me Sonel JEAN FRANÇOIS mène une enquête sur les allégations de corruption au sein du **Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales** selon lesquelles des emplois fictifs ont été offerts à des Parlementaires. Le 10 août 2011, il convoque le **Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales**, Paul Antoine BIEN-AIME. Le lendemain, le Premier Ministre Jean Max BELLERIVE est invité au Parlement en vue de s'expliquer sur cette comparution. Le 31 août 2011, le Commissaire du Gouvernement est révoqué.

Le 14 septembre 2011, le substitut Commissaire du Gouvernement, Me Félix LEGER remplace Me Sonel JEAN FRANÇOIS à la tête du Parquet de **Port-au-Prince**. Il est révoqué le 8 novembre 2011 par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, Me Josué PIERRE-LOUIS dans le cadre de l'arrestation du Député Arnel BELIZAIRE. Le 5 décembre 2011 Me Lionel Constant BOURGUOIN, succédant au Commissaire Félix LEGER, est nommé à la tête du Parquet de **Port-au-Prince**. Il est vite remplacé par Me Jean Renel SENATUS, en date du 2 janvier 2012.

5. Assassinat d'un justiciable par un Juge de Paix de Chantal

Le 27 février 2012, le Juge Suppléant du Tribunal de Paix de **Chantal**, département du Sud, Barthelemy VAVAL auditionne Marc Sony DORESTANT dit Ti Sony qui comparait par devant lui sur mandat d'amener pour voies de fait suivies de blessures au préjudice de Nathan JEAN LOUIS.

Marc Sony DORESTANT est atteint d'une balle à la tête lors de cette audition. Il est décédé le 28 février 2012, vers *deux* (2) heures du matin. Le Magistrat VAVAL, pour expliquer les circonstances de cet assassinat, affirme qu'il a tué Marc Sony DORESTANT parce que ce dernier essayait de s'enfuir, au moment où lui-même, il s'était déplacé.

VI. Police Nationale d'Haïti (PNH)

1. Agents de la PNH tués

Au cours de la première année du Président Michel Joseph MARTELLY, plusieurs policiers ont été assassinés. Malgré les déclarations publiques des autorités policières et les nombreuses manifestations de colère de la population, aucun de ces cas n'a été à ce jour, élucidé ni aucune responsabilité clairement établie par les autorités judiciaires. En effet, de mai 2011 à mai 2012, au moins *quatorze* (14) policiers sont tombés sous les balles assassines des bandits armés qui circulent notamment à bord de motociclettes. Il s'agit de :

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

1. Calixte PIERRE, - 19 août 2011
2. Fritz FERVIL - 13 septembre 2011;
3. Jean Wébert QUERETTE - 14 septembre 2011
4. Luckner SYLVAIN - 31 octobre 2011,
5. Joël COFFY - 10 novembre 2011 ;
6. Mc Donald ODESIAS - 14 novembre 2011 ;
7. Pierre MOÏSE - 10 décembre 2011 ;
8. Whilem PHILIPPE - 28 janvier 2012 ;
9. Angelo PIERRE-LOUIS - 23 février 2012 ;
10. Serge CASSEUS - 12 mars 2012 ;
11. Arnold PIERRE-LOUIS - 16 avril 2012 ;
12. Walky CALIXTE - 17 avril 2012 ;
13. Jean Hilaire MILOT - 24 avril 2012 ;
14. Jean Ernest RENE - 7 mai 2012.

2. Effectif de la PNH

Le 20 mai 2011, le Président de la République a assisté à la graduation de la *vingt-deuxième* (22^{ème}) promotion de la PNH composée de *huit cent soixante dix sept* (877) agents dont *soixante* (60) femmes.

Aujourd'hui, l'effectif théorique de la PNH est estimé à *dix mille* (10.000) policiers dont *huit cents* (800) femmes. Cependant, au moins *sept cents* (700) policiers sont en détachement auprès des officiels du pays. Parmi eux, *quatre-vingt-six* (86) femmes. Parallèlement, certains commissariats et sous-commissariats comptent moins de trois (3) policiers alors que d'autres n'en ont pas du tout. En voici quelques exemples :

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

#	Commissariats	Policiers	Habitants ³
1.	Commissariat de l'Anse à Galets - Ouest	3	45.000
2.	Commissariat de thiotte - Sud est	7	31.161
3.	Commissariat de l'Estere Artibonite	6	41.068
4.	Commissariat de Jean Rabel - Nord Ouest	6	134 .969
5.	Commissariat de Maissade - Centre	6	53.602
6.	Commissariat de Mombin -Crochu - Nord-est	0	31.556
7.	Commissariat de Petit Trou de Nippes - Nippes	5	27 .273
8.	Commissariat d'Abricot- Grand Anse	5	34 .262
9.	Commissariat de Chardonnières - Sud	4	22 .953
10.	Commissariat de Milot - Nord	6	29.94

3. Réalisations de la PNH

Pour la période couverte par ce rapport, la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) a réalisé au moins *vingt trois mille neuf cent cinquante deux* (23.952) interpellations et arrestations et a saisi au moins *cinquante cinq* (55) armes à feu illégales trouvées en possession des personnes interpellées. De plus, la PNH a aussi travaillé sur au moins *trente-trois* (33) cas d'enlèvement et de séquestration contre rançon et *quatre cent trente neuf* (439) cas de viols.

4. Cas de violation de droits humains impliquant des agents de la PNH

Tout au cours de la période couverte par ce rapport, l'institution policière est impliquée dans différents actes de violation de droits humains :

Atteinte au droit à la vie et à la sécurité personnelle, exécution extrajudiciaire, tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants

- Le 15 juin 2011, Serge DEMOSTHENE est arrêté par des agents de la PNH affectés au Commissariat de **Pétion-ville**. Sans passer par le registre de mains courantes, il est directement transféré au bureau du Commissaire de Police Varnel LACROIX, alors responsable dudit commissariat. Lors d'une séance d'audition, il est maltraité au commissariat jusqu'à ce que mort s'ensuive ;
- Le 13 juillet 2011, le policier Emile AUGUSTIN, affecté à l'**Unité de Sécurité Présidentielle** est écroué à la Prison Civile de **Port-au-Prince** en raison de son implication dans des actes d'enlèvement et de séquestration, notamment,

³ Source : Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI), 2009

dans l'enlèvement, le 18 mars 2011, de l'épouse de Sony BASTIEN, Claudette Pasquet BASTIEN ; Le policier Emile AUGUSTIN a relâché l'otage contre rançon mais, a gardé le véhicule de la victime, une **Toyota RAV 4**, de couleur verte, immatriculée AA-44419 ;

Atteinte à la propriété privée

- En janvier 2012, le vol d'un véhicule **Land Cruiser**, de couleur bleue, année 2010, est déclaré en **République Dominicaine**. La plainte est déposée aussi à la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ) en Haïti, par le propriétaire du véhicule. Après plusieurs mois, la DCPJ retrouve la trace du véhicule en possession de l'Inspecteur Divisionnaire Joseph DUPONT alors responsable du Commissariat de **Port-au-Prince**. Pour circuler avec la voiture, l'Inspecteur Divisionnaire utilise la plaque d'immatriculation BB58945. Cependant, cette plaque attribuée au sieur Ernest ANTOINE identifié au NIF 003-023-256-3 est attachée à une **Volswagen Jetta** bleue, Gx216489 série WVVGA0161hw239015 ; 4 cylindres ;

Extorsion d'argent

- Le 10 avril 2012, au sous-commissariat de **Cornillon**, les responsables ont affiché une note informant le public ***qu'Il est convenu que tous les véhicules confisqués au sous commissariat paieront une amende de cent (100) gourdes par jour avant de s'acquitter du service concerné du sous commissariat.*** Ces frais sont prélevés sans reçu.

5. Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti

Le 6 août 2011, l'Inspecteur Général en Chef de la PNH Fritz JEAN démissionne. L'Inspection Générale de la PNH qui joue le rôle de la Police de la Police, est désorganisée. Les plaintes déposées au cours de cette période, contre les agents de la PNH restent sans suivi, expliquant ainsi l'impunité dans laquelle opèrent les policiers présumés auteurs de violations de droits humains.

Le 24 avril 2012, soit *huit* (8) mois plus tard, l'inspecteur Abner VILME remplace l'Inspecteur Général en Chef Fritz JEAN à la tête de l'institution.

VII. Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

Le 15 octobre 2011, le mandat de la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH) est renouvelé par le **Conseil de Sécurité**

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

des Nations-Unies. Cependant, tout au cours de la période couverte par ce rapport, plusieurs agents de la MINUSTAH sont impliqués dans des actes de violation de droits humains, portant atteintes à l'intégrité, à la liberté et à la dignité de la personne humaine. En témoignent les exemples ci-dessous :

Abus et violences sexuelles

1. Dans la nuit du 13 au 14 avril 2011, un agent Pakistanais de la MINUSTAH, Nasseem MUHAMED, tente de violer une policière du nom de Orline MÉRILAN affectée alors au Commissariat de la ***Croix des Bouquets***.
2. Le 28 juillet 2011, *quatre* (4) agents Uruguayens de la MINUSTAH basés à ***Port-Salut***, violent un jeune garçon du nom de Johnny JEAN. Le 10 mai 2012, Johnny JEAN est invité par les autorités judiciaires uruguayennes à faire sa déposition par devant le Juge Guido ALEJANDRO, du tribunal de ***Montevideo***, chargé de mener l'enquête par le ***Ministère de la Défense Uruguayenne***.
3. Le 20 janvier 2012 *deux* (2) soldats Pakistanais basés aux ***Gonaïves***, dans le département de l'***Artibonite***, violent le mineur Roody JEAN qui, pour ne pas donner suite au viol, a été enlevé et séquestré au ***Cap-Haïtien*** ;

Atteinte à l'intégrité physique

4. Le 12 mai 2011, Géna WIDERSON élève en *septième* (7^{ème}) année fondamentale au ***Collège Centre de Formation Classique de Verrettes***, département de l'***Artibonite***, âgée de *quatorze* (14) ans, est atteinte de *deux* (2) projectiles tirés par des agents de la MINUSTAH. Cet incident s'est produit au moment où des élèves du ***Lycée Jacques Stephen Alexis*** organisaient une manifestation contre la révocation d'*un* (1) enseignant ;
5. Le 13 décembre 2011, Gilbert JOSEPH, Abel JOSEPH et Armos BAZILE, *trois* (3) citoyens haïtiens sont torturés par des agents Brésiliens de la MINUSTAH basés à ***Cité Soleil***.
6. Le 31 janvier 2012, les agents de la MINUSTAH basés à ***Limonade***, dans le département du Nord, battent sauvagement des élèves du ***Lycée Capois de Limonade***.

Usage abusif de la force

7. Le 5 juin 2011, *cinq* (5) soldats Brésiliens sont impliqués dans une altercation avec des agents douaniers de l'**Aéroport International Toussaint Louverture**. Ils ont braqué leurs armes sur les agents douaniers, menaçant d'en faire usage. Le 21 août 2011, ils ont été rapatriés.

En raison de toutes ces dérives, le 20 septembre 2011, le **Sénat de la République** vote *deux* (2) résolutions portant respectivement sur le départ progressif des agents de la MINUSTAH et la réparation des victimes du Choléra par la MINUSTAH. Le 8 février 2012, une *troisième* (3^{ème}) résolution est votée à l'unanimité par le **Sénat de la République** en vue de lever l'immunité des agents Pakistanais impliqués dans le viol du jeune Roody JEAN aux **Gonaïves** et de les traduire par devant les autorités de justice, conformément à la Loi haïtienne.

VIII. Direction de l'Administration Pénitentiaire

La prison en Haïti est illustrée par la promiscuité, le surencombrement cellulaire avec comme corollaires, les maladies de la peau, des conditions générales de vie inhumaines et dégradantes et le non respect caractérisé du droit aux garanties judiciaires des personnes incarcérées. En effet, la détention préventive prolongée est systématisée au sein de l'Administration Pénitentiaire par les Magistrats instructeurs et par les Commissaires du Gouvernement. Les dossiers trainent aux parquets et aux cabinets d'instruction. Cette situation, qui ne date pas d'hier, sévit dans le pays bien avant l'intronisation du Président Michel Joseph MARTELLY.

Par ailleurs, certains responsables de prison usent de leurs contacts en vue de mettre en œuvre des projets visant à améliorer les conditions de vie des personnes incarcérées dans les prisons placées sous leur direction.

Au 8 mai 2012, sur une population carcérale totale estimée à *sept mille neuf cent quatre vingt treize* (7.963) détenus, seulement *deux mille deux cent quarante-huit* (2.248) soit, 28.23 % sont jugés. Parmi ces détenus, *quatre cent quatre vingt deux* (482) sont incarcérés dans les commissariats convertis en prison. De plus, *cinquante-sept* (57) policiers sont placés en détention.

De mai 2011 à mai 2012, aucune politique n'est mise en application en vue de pallier les différents problèmes auxquels est confrontée la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP).

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

IX. Diplomatie

Au cours de sa première année de présidence, Michel Joseph MARTELLY a quitté le pays à plusieurs reprises, tantôt pour des raisons personnelles, tantôt dans le cadre des accords bilatéraux et multilatéraux avec des pays étrangers. Les exemples suivants retracent quelques-uns de ses déplacements :

- Le 6 juillet 2011, le Président part pour l'**Espagne** pour une visite de *trois* (3) jours ;
- Le 12 août 2011, le président se rend en **Argentine**. Il n'est pas reçu par la présidente Cristina Fernandez DE KIRCHNER qui traversait, à l'époque, un moment difficile suite à l'avortement de sa fille ;
- Le 18 septembre 2011, le Président se rend à **New York**, aux **Etats-Unis** ;
- Le 15 novembre 2011, le président se rend à **Cuba** pour une visite de *deux* (2) jours.

Parallèlement, au cours de cette première année, le Président a aussi reçu la visite de hauts dignitaires étrangers. En voici quelques exemples :

- Du 29 août 2011 au 3 septembre 2011, l'expert-indépendant aux droits de l'Homme, Michel FORST réalise une visite en Haïti ; Il revient au pays pour une mission de suivi, du 31 janvier au 8 février 2012 ;
- Le 27 septembre 2011, le Président de l'**Equateur** visite Haïti ;
- Le 7 octobre 2011, la Reine d'**Espagne**, Dona Sofia réalise une visite de *quarante-huit* (48) heures en Haïti ;
- Le 12 octobre 2011, une délégation de parlementaires démocrates américains avec à leur tête le député Républicain de la **Californie**, **Etats-Unis d'Amérique**, David DREIER arrive en Haïti ;
- Le 10 octobre 2011, la ministre canadienne de la coopération internationale Oda BEVERLY vient en Haïti ;
- Le 1^{er} février 2012, le Président Brésilien Dilma ROUSSEFF visite Haïti.

B. DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS

Tout au cours de sa campagne électorale, le Président a promis d'œuvrer pour le respect et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels du peuple haïtien. L'éducation gratuite et obligatoire, la création d'emplois par milliers, la construction de maisons pour la relocalisation des personnes déplacées sont autant de promesses faites par le chef de l'Etat.

D'entrée de jeu, le 2 novembre 2011, le *Programme des Nations-Unies pour le Développement* (PNUD) publie son rapport intitulé *Durabilité et équité : un meilleur avenir pour Tous*, et portant sur l'indice de développement humain. Dans ce rapport, Haïti est classé *cent cinquante-huitième* (158^{ème}) sur *cent quatre vingt sept* (187) pays.

Parallèlement, la ratification, le 31 janvier 2012 du *Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels* par le Parlement Haïtien, constitue une avancée importante. Cependant, le cadre légal et institutionnel relatif à la mise en place d'une politique sociale cohérente et effective fait encore défaut.

Dans la réalité, la situation économique du pays s'aggrave au jour le jour. Elle est même catastrophique. Les familles décapitalisées par le séisme du 12 janvier 2010 ne se sont pas encore relevées des pertes inestimables endurées. Plus que jamais, les bases de l'économie haïtienne sont jetées sur le commerce informel et la débrouillardise.

I. Situation des personnes dans les camps

Le président René PREVAL s'est montré, sur toute la ligne, incapable de gérer la crise socioéconomique engendrée par le séisme du 12 janvier 2010. De promesse en promesse, il a quitté le pouvoir sans en avoir tenue une seule.

Dès la prise du pouvoir par le Président Michel Joseph MARTELLY, une vague d'expulsions est enclenchée, sous l'instigation, notamment, de plusieurs autorités municipales. Certaines sont faites avec l'accord des bénéficiaires. D'autres sont réalisées en ayant recours à l'usage abusif de la force, dans l'irrespect total de la dignité humaine et prenant, dès lors, la forme de déplacements forcés, constituant une atteinte aux droits fondamentaux des personnes déplacées internes, déjà victimes des conséquences du séisme du 12 janvier 2010.

Le Président Michel Joseph MARTELLY, lance le 17 août 2011, un programme dénommé 16/6, qui consiste à réhabiliter *seize* (16) quartiers de *Port-au-Prince* et à relocaliser les familles qui se sont réfugiées dans *six* (6) des plus grands camps

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

situés à **Port-au-Prince, Delmas** et **Pétion-ville** au lendemain du séisme. Dans le cadre de ce projet, une subvention de *quatre mille* (4.000) gourdes est octroyée par famille, aux victimes. *Trente millions* (30.000.000) dollars américains ont été engagés dans ce projet qui vise *cinq mille* (5.000) ménages. Cependant, les familles qui ont été relocalisées sont livrées à elles-mêmes et doivent se débrouiller pour survivre.

Aujourd'hui, selon les estimations de ***l'Organisation Internationale de la Migration*** (OIM), Haïti compte *quatre cent vingt mille* (420.000) personnes qui évoluent dans les *cinq cent quatre vingt quinze* (595) camps d'hébergement et sites de relocalisation encore existants. Les conditions dans lesquelles vivent ces personnes sont inhumaines et dégradantes. Les tentes sont sales, crasseuses, placées pour certaines d'entre elles, non loin d'eaux marécageuses, de piles de détritiques, sur des terrains tantôt vides, tantôt escarpés, situés à flanc de montagne, dans les lits de rivière ou au bord de la mer.

Lors des intempéries, les personnes déplacées sont les plus vulnérables. De plus, elles subissent, la nuit, des menaces, des perturbations et des jets de pierre. Plusieurs cas d'incendie d'origine inconnue ont aussi été enregistrés dans les camps d'hébergement.

II. Immigration et rapatriements⁴

Tout au cours de la période couverte par ce rapport, des citoyens haïtiens, harassés par les mauvaises conditions de vie dans le pays, ont tenté de s'enfuir en terre étrangère. Plusieurs d'entre eux ont été rapatriés. D'autres ont péri en mer. En voici quelques exemples :

- Le 21 mai 2011, le ***Coast Guard Cutter Confidence*** a rapatrié au ***Cap-Haïtien*** *trente-cinq* (35) citoyens haïtiens qui tentaient de se rendre aux ***Etats-Unis d'Amérique***.
- Le 13 juin 2011, *dix-sept* (17) citoyens haïtiens qui se rendaient aux ***Etats-Unis d'Amérique*** à bord d'un bateau, ont été rapatriés au ***Cap-Haïtien***.
- Le 6 juillet 2011, *quatre-vingt-deux* (82) citoyens sont rapatriés au ***Cap-Haïtien*** par l'équipage ***Coast Guard Cutter Confidence***.

⁴ Sources : Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
Différents rapports du ***Groupe d'Appui aux Réfugiés et aux Rapatriés*** (GARR)

- Au cours du mois de juillet 2011, *sept cent quinze* (715) haïtiens parmi eux, *vingt* (20) femmes, sont rapatriés la frontière de ***Belladères*** depuis la ***République Dominicaine***.
- De septembre à décembre 2011, au moins *quatre-vingt-cinq* (85) citoyens haïtiens ont perdu la vie alors qu'ils tentaient de se rendre dans les îles ***Turks et Caicos***.
- Le 1^{er} janvier 2012, *deux cent quarante quatre* (244) migrants haïtiens illégaux sont appréhendés dans un bateau, aux larges des ***Bahamas***.
- Le 17 janvier 2012, *soixante* (60) voyageurs clandestins dont *douze* (12) femmes et *quarante-huit* (48) hommes, sont rapatriés au ***Cap-Haïtien***. Ils ont été interceptés en haute mer, cap sur les ***Etats-Unis d'Amérique***.

Parallèlement, la situation des Haïtiens en ***République Dominicaine*** ne s'améliore pas, notamment du point de vue de leur droit de séjour et de résidence. Seulement au mois d'octobre 2011, au moins *mille cinq cent quatre vingt quatre* (1.584) dominicains d'ascendance haïtienne ont été dénationalisés. Leur nationalité dominicaine a été enlevée arbitrairement par les autorités administratives de la ***République Dominicaine***. De plus, les haïtiens continuent d'être victimes d'actes de violence perpétrés par des Dominicains. En voici quelques exemples :

- Le 12 juillet 2011, Rooldine LINDOR une étudiante haïtienne est assassinée en ***République Dominicaine*** par des citoyens dominicains ;
- Le 8 août 2011, sur la frontière ***haïtiano-dominicaine***, un soldat dominicain blesse par balles un commerçant haïtien du nom de Cléomin PIERRE.
- Le 9 novembre 2011, un dominicain est tué par balle lors d'une dispute entre *deux* (2) haïtiens, à ***Savanne Bombe***. En représailles, les dominicains ont tué au moins *quatre* (4) haïtiens : il s'agit de Anil DEJOIE, de Gabriel MICHEL, d'Odith, ainsi connue et de Caël BELLEVUE. Au moins *cinq* (5) autres ont été blessés.

III. Droit à l'Éducation

Le Président de la République fait de ***l'éducation gratuite et obligatoire*** son cheval de bataille.

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Le 26 mai 2011, le Président lance le **Fonds National pour l'Éducation**. Le 8 juin 2011, le président révèle qu'il a amassé la somme de *deux millions quatre cent mille* (2.400.000) gourdes en vue d'aider à construire de nouvelles écoles. Tous les parents attendent, impatients, cette scolarisation gratuite annoncée à grands renforts de publicité. Les enfants des rues espèrent fréquenter l'école. Toujours dans un kaléidoscope de chiffres, la **Banque de la République d'Haïti** (BRH) affirme avoir en sa possession un compte crédité d'un montant de *quatre millions huit cent mille* (4.800.000) dollars américains en provenance des taxes prélevés sur les transferts.

Les autorités annoncent le recensement des établissements devant faire partie de ce projet. Des animateurs de terrain seraient même déployés. Toutefois, c'est, pour plusieurs, un recensement organisé dans l'opacité la plus totale. Pour protester, des parents organisent, le 26 septembre 2011, un sit-in à **Carrefour Horrel, Cayes**, département du Sud au cours duquel, ils affirment que le programme ne touche pas ceux qui sont réellement dans le besoin.

Parallèlement, la rentrée scolaire prévue pour le mois de septembre 2011 est reportée par le Président de la République ce, dans le but de démarrer le programme d'éducation gratuite dès octobre 2011.

En novembre 2011, le bureau de la présidence annonce que le **Parc Dignite** est augmenté de *trente-cinq* (35) bus et décrète le transport des écoliers complètement gratuit.

Parallèlement, le 23 novembre 2011, la **Banque Internationale de Développement** (BID) approuve un projet de *cinquante millions* (50.000.000) dollars visant à soutenir la réforme de l'éducation en Haïti. Le projet implique entre autres, la construction de *vingt-cinq* (25) établissements transitionnels et de *trente* (30) établissements permanents, le renforcement du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle** (MENFP).

Le **Programme National de Cantine Scolaire** (PNCS) placé sous la direction du **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle** (MENFP) affirme pour sa part, toucher pour l'année académique 2011 – 2012, un total de *trois cent vingt-cinq mille* (325.000) bénéficiaires.

Aujourd'hui, le Président affirme avoir envoyé sur les bancs de l'école, ce, gratuitement, *neuf cent trois mille* (903.000) enfants dont *cent cinquante cinq mille huit cent soixante deux* (155.862) nouvellement scolarisés. Le tableau suivant présente les informations y relatives :

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

Départements	Enfants nouvellement scolarisés	Enfants scolarisés au total
Ouest	-	312.376
Sud-est	5.994	44.495
Sud	16.065	58.578
Nippes	4.324	24.407
Grand'Anse	7.843	46.286
Centre	51.671	77.519
Artibonite	-	136.949
Nord	48.618	122.075
Nord-est	16.468	47.654
Nord-ouest	4.879	32.661
Total	155.862	903.000

Source : Unité d'Etudes et de Programmation (UEP)

IV. Activités Culturelles

Au cours de sa première année de présidence, le Président Michel Joseph MARTELLY occupe les devants de la scène. Il est partout. D'entrée de jeu, il dispute un match de football le 10 mai 2011 à **Saint Marc**. Il participe aux différentes inaugurations d'écoles, de routes et de marchés publics. En voici quelques exemples :

- Le 16 mai 2011, il prend part à l'inauguration d'une école aux **Orangeais**.
- Le 20 mai 2011, il prend part à la présentation à la presse du premier CT Scanner en Haïti offert à l'hôpital **Bernard Mews** par le projet MIDISHARE, grâce à un financement de **Yelée Haïti** à hauteur de *cinq cent mille* (500.000) dollars américains.
- Le 27 septembre 2011, il est présent lors de l'inauguration du marché communal de **Saint Raphaël** et de plusieurs travaux d'infrastructures routières. Ces travaux ont été mis en œuvre par le contingent Equatorien de la MINUSTAH.

Parallèlement, les fêtes patronales ont été largement subventionnées. A titre d'exemple, le 15 août 2011, pour la fête de Notre Dame, aux **Cayes**, Marinio JEUNE a reçu *trois millions cinq cent mille* (3.500.000) gourdes.

De plus, le Président assiste à plusieurs matchs de football et de basket-ball où il distribue des motociclettes. Pour les fêtes de fin d'année de 2011, il entame une tournée dans différents départements géographiques du pays. Il se rend notamment aux **Cayes**, à **Port-de-Paix** et au **Cap-Haïtien** où il distribue des véhicules

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

flambants neufs et des motocyclettes. Il organise aussi une séance de distribution à **Port-au-Prince**, dans le département de l'Ouest. Lors de ces distributions, il improvise des concours comme les jeux de rein, des chants, pour trouver des gagnants et déparier les concurrents.

Il offre aussi *quarante millions* (40.000.000) gourdes aux différents ministres et *quinze millions* (15.000.000) gourdes à l'institution policière pour les fêtes de fin d'année.

Du 19 au 21 février 2012, le Président de la République gagne le pari d'organiser le carnaval national aux **Cayes**, dans le département du Sud. Le carnaval était plein de couleurs. *Deux* (2) individus ont perdu la vie et *cent soixante quinze* (175) autres sont blessés lors de ces festivités.

1. Rénovation de l'Aéroport International

Le Président a aussi promis de relancer le tourisme en Haïti. Il s'est d'abord lancé dans la rénovation de l'**Aéroport International Toussaint Louverture**, la porte d'entrée au pays. Un montant de *quatre millions six cent mille* (4.600.000) dollars américains a été débloqué pour ce projet.

C. DROITS ENVIRONNEMENTAUX

I. Personnes tuées lors des intempéries

Plusieurs intempéries ont frappé le pays, au cours de la première année du Président Michel Joseph MARTELLY. En effet, de mai 2011 à mai 2012, au moins *soixante-dix* (70) personnes ont perdu la vie :

- Du 6 au 10 juin 2011 dans la soirée, des pluies torrentielles se sont abattues sur le pays. Au moins *vingt huit* (28) personnes ont trouvé la mort, *six* (6) autres sont portées disparues. De plus, à **Pétion-ville**, plusieurs maisons se sont effondrées tuant *treize* (13) personnes. Les dégâts matériels sont aussi considérables.
- Les pluies du 25 août 2011 provoquées par la tempête tropicale **Irène** ont provoqué la mort de *deux* (2) personnes à **Mahotièrre, Port-de-Paix**, dans le département du **Nord-ouest** ;
- Le 8 septembre 2011, *quatre* (4) personnes ont perdu la vie suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur le pays ;

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

- Du 11 au 26 avril 2012, les pluies ont occasionné, notamment dans les villes de province, le décès d'au moins *seize* (16) personnes ; de plus, au moins *un* (1) enfant a perdu sa vie lors de ces intempéries. Son corps a été repêché par le corps des Pompiers dans la ravine de **Bizoton**.

Lors de ces intempéries, des villes ont été inondées, des ouvrages d'art détruits, des jardins ravagés et des têtes de bétail emportées.

Parallèlement, dans la nuit du 25 au 26 mai 2011, un glissement de terrain est survenu à **Mansui**, une localité de **Bel-air**, au **Cap-Haïtien**. *Trois* (3) enfants y ont perdu la vie.

II. Personnes tuées dans des naufrages

Plusieurs naufrages ont aussi été enregistrés. A titre d'exemples :

- Dans la nuit du 27 au 28 juin 2011, une embarcation qui assure le trajet **Arcahaie – La Gonave** fait naufrage. *Dix* (10) personnes sont mortes et plusieurs autres sont portées disparues.
- Le 27 juillet 2011, le naufrage d'une chaloupe assurant le trajet **Borgne / Anse-à-Foleur** est enregistré. *Six* (6) personnes sont tuées et *vingt neuf* (29) autres sont portées disparues.
- Le 24 décembre 2011, une embarcation fait naufrage. *Dix-sept* (17) femmes et *vingt et un* (21) hommes sont tués.

Aujourd'hui, les piles de débris qui se trouvaient dans les rues au lendemain du séisme ont disparu, pour une grande majorité. Elles sont rapidement remplacées par les piles d'immondices constituées particulièrement de déchets ménagers, de plats en polystyrène usés, de bouteilles et de sachets en plastique emmêlés aux alluvions et aux terres arables emportées par les pluies.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

En matière de droits humains et au regard des promesses faites par le Chef de l'Etat, le bilan de la première année au pouvoir de Michel Joseph MARTELLY est plus que décevant.

Sur le plan politique

Démarrée avec un gouvernement démissionnaire, ayant à sa tête, Jean Max BELLERIVE, la première année de gouvernance du Président Michel Joseph MARTELLY s'est bouclée avec un autre gouvernement démissionnaire, dirigé pour sa part, par Garry CONILLE. Ce n'est qu'*un* (1) an après son investiture, alors que toutes les composantes de la société se questionnent sur l'avenir du pays et que le Président se donne généreusement la note de 9 sur 10, le Parlement ratifie le choix de son Premier Ministre, Laurent Salvador LAMOTHE.

La construction de l'Etat de droit basé sur le règne de la Loi tarde encore à se matérialiser. Les élections locales prévues légalement pour la fin de l'année 2011 ne sont toujours pas organisées. Les élus locaux, dans de nombreux cas, ont été remplacés par des proches du Président, consolidant ainsi non pas l'Etat de droit, aspiration de millions d'haïtiens, mais le pouvoir personnel du Chef de l'Etat. De plus, le *Sénat de la République* est amputé de *dix* (10) de ses membres, ce qui semble ne pas déranger outre mesure, le Président de la République. Cette situation inquiétante prouve, si besoin en était, que les élections ne constituent pas une priorité pour le Président Michel Joseph MARTELLY.

La loi sur le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ), votée et promulguée en 2007 en même temps que les lois portant sur le *Statut de la Magistrature* et sur l'*Ecole de la Magistrature*, consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire, n'est toujours pas mise en application. Le Président Michel Joseph MARTELLY, qui en avait fait une promesse de campagne, tergiverse aujourd'hui encore pour la finalisation du processus devant aboutir à la mise en place du CSPJ. Il est donc clair que le renforcement des institutions démocratiques ne constitue pas non plus une priorité pour le Chef de l'état.

L'appareil judiciaire a été utilisé au cours de la première année du Président pour blanchir l'ex-dictateur et Président à vie Jean Claude DUVALIER. Le support du Président de la République a été une indication très claire que le nouveau pouvoir n'entendait pas poursuivre l'ex-dictateur pour ses nombreux crimes. Il en est sorti une ordonnance de la honte représentant une gifle pour les nombreuses victimes de la dictature des DUVALIER et un brevet d'impunité délivré au sanguinaire Jean Claude DUVALIER. De plus, aucune réforme visant à porter les autorités judiciaires à travailler pour la réduction du taux de personnes en détention préventive prolongée n'a été mise en œuvre au cours de cette période. Aujourd'hui encore, 71.76 % de la population carcérale sont en détention préventive et en attente de jugement. Les assises criminelles et les audiences correctionnelles qui se sont tenues au cours de la période couverte par le rapport, avaient déjà été planifiées par les autorités judiciaires du gouvernement PREVAL / BELLERIVE. Parallèlement, les conditions

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

générales de vie dans les centres carcéraux du pays restent très critiques malgré le fait que certains responsables de prisons se soient eux-mêmes arrangés pour améliorer la vie des prisonniers.

La lutte contre l'impunité et contre la corruption n'a pas dépassé le stade de propagande alors que, paradoxalement, des policiers révoqués en raison de leur implication dans des actes répréhensibles se retrouvent dans l'entourage même de sécurité du Président.

L'autorité de l'Etat n'a pas été restaurée. En effet, l'insécurité bat son plein. Des cas d'enlèvement, de séquestration, d'incendies criminels, de viols, de vols, sont monnaie courante. Toutes les couches de la société sont victimes. Des agents de la PNH, des agents de la MINUSTAH, des mineurs, des avocats, des Magistrats, des personnes vivant dans les camps d'hébergement et les sites de relocalisation sont touchés par cette situation généralisée de l'insécurité. Il ne se passe pas un jour sans qu'on n'enregistre au moins un cas d'assassinat par balles. De plus, profitant de la pagaille dans laquelle le Président dirige le Pays, des groupes armés clamant leur appartenance aux anciennes **Forces Armées d'Haïti** (FAD'H) défient l'Etat.

Alors que l'effectif de la PNH est insuffisant pour couvrir les départements géographiques du pays et permettre au corps d'assurer efficacement sa mission qui consiste à protéger et à servir la population haïtienne, des officiels se font accompagner de plusieurs agents de la PNH en vue d'assurer leur sécurité personnelle, réduisant considérablement le nombre de policiers disponibles.

Par ailleurs, les agents de la MINUSTAH sont impliqués, tout au cours de la période couverte par ce rapport, dans des cas avérés de violation des droits de la Personne. En ce sens, le RNDDH se fait le devoir de rappeler que l' **Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement Haïtien concernant le Statut de l'Opération des Nations Unies en Haïti**, signé le 9 juillet 2004 par le Gouvernement Haïtien représenté par le Premier Ministre d'alors Gérard LATORTUE et par le Responsable de la MINUSTAH d'alors, Adama GUINDO, dispose, au point IV, que ***la MINUSTAH et ses membres s'abstiennent de tous actes ou activités incompatibles avec le caractère impartial de leurs fonctions ou contraires à l'esprit du présent accord. Ils respectent tous les lois et règlements du pays. Le représentant spécial prend toutes les dispositions voulues pour assurer le respect de ces obligations.***

Parallèlement, en vertu de la Constitution de 1987, de la résolution 2012 du **Conseil de Sécurité de l'ONU** en date du 14 octobre 2011 et de la résolution A/RES/65/289 du 8 septembre 2011 de **l'Assemblée Générale des Nations Unies**, l'Etat haïtien a l'impérieuse obligation d'œuvrer à la protection des citoyens

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

haïtiens contre des exactions susceptibles d'être commises par le personnel de l'ONU, notamment, pour les cas de violences sexuelles. Il n'est pas concevable que des citoyens haïtiens soient continuellement victimes des actes de violation de droits humains perpétrés par les agents de la MINUSTAH sous couvert de leur immunité sur le territoire national et de leur redevabilité exclusive envers leur Etat d'origine.

Sur le plan socioéconomique

Le RNDDH estime que la priorité accordée par le Président au droit à l'éducation et à l'accès à l'éducation est louable. Toutefois, il est regrettable qu'à date, les résultats de ce programme ne soient aucunement visibles. De plus, le RNDDH rappelle que, dans son premier discours officiel à la nation, le Président avait affirmé que ce programme viserait les enfants des rues. Cependant, ils sont nombreux, les enfants des rues qui, livrés à eux-mêmes, travaillent chaque jour, essayant autant que possible de subvenir à leurs besoins.

La population vit dans des conditions économiques exécrationnelles. Aucun programme sérieux susceptible de favoriser l'investissement ou de créer des emplois n'a été élaboré. Le chômage continue de grimper. Le pays fonctionne sur la débrouillardise, les menus travaux et le petit commerce.

Les personnes qui évoluent encore dans les camps vivent dans des conditions difficiles. Elles sont exposées aux exactions, aux expulsions forcées et aux intempéries. Elles affrontent en 2012, leur *troisième* (3^{ème}) période pluvieuse. Par ailleurs, celles qui ont été déplacées de gré ou de force, livrées à elles-mêmes, doivent se débrouiller pour survivre.

Les intempéries enregistrées au cours de la période couverte par ce rapport, a occasionné la mort d'au moins *soixante-dix* (70) personnes, la perte de milliers de têtes de bétail, la destruction de plusieurs tentes et abris ainsi que l'inondation de nombreuses villes.

Les conditions de vie exécrationnelles en Haïti portent les citoyens à vouloir à tout prix abandonner le pays, au péril même de leur vie. Pour la période couverte par ce rapport, des milliers d'haïtiens interceptés en haute mer sont rapatriés.

Au demeurant, cette première année a été utilisée par le Président de la République pour gérer des crises dont il a été lui-même l'instigateur, notamment avec le pouvoir législatif, la presse et des membres de son propre entourage. C'est aussi pour le Président de la République, une année de présence accrue au-devant des médias,

Situation Générale des Droits Humains dans le pays au cours de la première année de présidence de Michel Joseph MARTELLY.

avec beaucoup de publicités et de propagande concernant les programmes de son quinquennat, comme cela se fait dans une campagne électorale.

Pour que les *quatre* (4) prochaines années du président soient prolifiques et que les conflits, les zizanies entre les différents pouvoirs du pays n'occupent pas l'avant de la scène comme ce fut le cas de mai 2011 à mai 2012, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- Mettre en place le CSPJ ;
- Réaliser les élections locales et législatives partielles ;
- Stabiliser la situation sécuritaire dans le pays, notamment à ***Port-au-Prince*** ;
- Réduire le nombre de policiers affectés à la sécurité personnelle des officiels et assurer un meilleur déploiement des policiers à travers le pays ;
- Protéger les citoyens haïtiens contre les nombreuses exactions commises par les agents de la MINUSTAH ;
- Mettre en œuvre des programmes visant à améliorer les conditions générales de détention.